

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A COMMANDE N° DNCMP/128/F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE DE 87 688,875 KILOGRAMMES D'HUILE DE PALME A LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES PENITENTIAIRES.

Date de Publication: ..19...../.....09...../2022

Date d'ouverture des offres : ..10...../.....10...../2022

1. Objet.

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture de **87 688,875 kilogrammes d'huile de palme à la DGAP.**

2. Financement.

Le Marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2022-2023 (Subsides accordés à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires).

3. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4. Conditions de participation

Le présent marché est ouvert, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou consortium) et résidant sur le territoire de la République du Burundi et possédant les conditions requises à l'exécution de ce marché et qui ne sont pas frappées par les règles d'inéligibilité énumérées à l'article **161** du Code des Marchés Publics.

Tout soumissionnaire désirant soumettre son offre devra attester par écrit qu'il dispose au moins vingt pour cent (20 %) du stock de sa soumission et qui sera visité par la Commission de Passation du Marché avant l'attribution provisoire du marché pour vérification qualitative et quantitative avec à l'appui un procès-verbal dûment signé par toutes les parties sur terrain. Le soumissionnaire devra aussi présenter l'attestation d'appartenance du stock ou le contrat de location du magasin authentifié par le notaire et accepter la double fermeture des portes du magasin après la visite (deux cadenas, l'un pour la DGAP et l'autre du soumissionnaire) jusqu'à la date d'attribution provisoire du marché.

5. Spécifications techniques du produit à fournir

L'huile ne doit pas avoir des substances étrangères. L'huile à fournir doit être apte à la consommation humaine, saine et de qualité marchande. Elle doit être exempt de toute odeur et/ou saveur suspectes ou inhabituelles.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, heure locale à l'adresse ci-après : Service Comptabilité et Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sis ROHERO I, Avenue de la JRR, Immeuble le SAVONNIER, 2^{ème} Etage, Téléphone n° : 22 22 44 86 ou 22 27 93 01.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme de **cent mille francs burundais (100 000 FBU)** non remboursable dont **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** à verser sur le Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales n°CC10003 ouvert à la BRB et **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** à verser sur le compte numéro CC10248 ouvert à la BRB au nom de DGAP.

7. Délais d'exécution

L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de cent cinquante (150) jours et en trois tranches de cinquante (50) jours chacune.

8. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

9. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la mieux disante non sous-estimée ni surestimée conformément aux articles 193 et 194 du Code des Marchés Publics.

10. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, au plus tard le 10/10/2022 à 10 heures (heures locales). Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture de 87 688,875 kilogrammes d'huile de palme conformément au marché n° DNCMP/ 128 /F/2022-

2023, à n'ouvrir qu'en séance publique du ...*10*... /...*10*... /2022 à 10 heures 30 minutes.

Les offres seront ouvertes le ...*10*... /...*10*... /2022 à 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent ainsi que le représentant de la DGAP.

11. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de :

| Allotissement | Quantité en kilogrammes | Montant de la garantie de soumission en FBU |
|----------------------|--------------------------------|--|
| Lot 1 | 34 270,825 | 3 427 000 |
| Lot 2 | 14 349,85 | 1 434 000 |
| Lot 3 | 21 879,65 | 2 187 000 |
| Lot 4 | 17 188,55 | 1 718 000 |

N.B : La garantie de soumission devra être présentée par lot.

13. Allotissement

Le présent marché est constitué de 4 lots de 87 688,875 kilogrammes d'huile de palme.

| N° de Lot | Quantité en kilogrammes | Prison bénéficiaire | Quantité en kilogrammes par prison |
|--------------|-------------------------|---------------------|------------------------------------|
| 1 | 34 270,825 | BUBANZA | 3 669 |
| | | MPIMBA | 30 601,825 |
| 2 | 14 349,85 | RUMONGE | 7 636,35 |
| | | BURURI | 2 370,3 |
| | | RUTANA | 3 945,8 |
| | | CRMCL DE RUMONGE | 397,4 |
| 3 | 21 879,65 | MURAMVYA | 5 372,45 |
| | | GITEGA | 10 262 |
| | | RUYIGI | 5 642 |
| | | CRMCL DE RUYIGI | 603,2 |
| 4 | 17 188,55 | NGOZI HOMMES | 12 227,95 |
| | | NGOZI FEMMES | 1 334,2 |
| | | MUYINGA | 3 626,4 |
| TOTAL | 87 688,875 | | 87 688,875 |

N.B : Le soumissionnaire peut soumettre ses offres pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet. En outre, aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots sauf en cas d'absence de soumission sur les deux autres lots.

FAIT A BUJUMBURA, LE 14 / 9 / 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DES
AFFAIRES PENITENTIAIRES

ET PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

